

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2019-22

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant :

- Règlement autorisant un emprunt de 3 100 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles

adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 2 décembre 2019, a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 mars 2020.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et qu'il est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 12 mars 2020

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx